

Question écrite

Nº: 2537

Primes d'assurance maladie payées, des précisions sur les chiffres annoncés.

A la suite des informations contradictoires parues dans la presse écrite d'une part et celles exprimées par le Ministre de la santé et des affaires sociales d'autre part, concernant les primes d'assurance maladie payées par les assurés jurassiens, des précisions sont nécessaires pour connaître la situation réelle dans laquelle se trouve le Canton du Jura.

La presse écrite a annoncé à la fin du mois de septembre que le canton du Jura faisait partie des huit cantons dont les assurés pourraient bénéficier d'une réduction de prime provenant de la réduction des réserves excédentaires des assurances maladie.

Cette information a été démentie par le Gouvernement qui a annoncé au cours de la séance du Parlement du 24 octobre 2012 que les assurés jurassiens n'ont pas payés suffisamment de primes d'assurance maladie au cours des 15 dernières années ce qui a engendré un manque à gagner de plus de 60 millions de francs pour les assureurs maladie.

Ces contradictions suscitent les questions suivantes :

- Quel organe ou institution recueille les informations qui permettent d'indiquer le montant annuel des primes payées par les assurés jurassiens ainsi que le montant annuel versé par les assureurs maladies aux prestataires de soins ?
- A quelle fréquence ces informations sont-elles publiées et transmises aux personnes et aux institutions intéressées ?
- Existe-t-il un organe de contrôle chargé d'évaluer la crédibilité et la véracité des données publiées ?
- Est-il possible de disposer de la statistique des 15 dernières années qui indique pour chaque année les montants des primes payées par les assurés jurassiens et le montant versé par les assureurs maladie aux prestataires de soins ainsi que l'évolution des réserves excédentaires des assureurs maladie ou des insuffisances de primes payées par les assurés jurassiens ?
- A titre comparatif, est-il possible d'obtenir les mêmes chiffres pour chaque canton romand ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 21 novembre 2012

L'auteur
Gabriel
Gabriel Willemijn